

**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2012**



Crédits Photos © M. Banchi, 2012

Avril 2013

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	3
1.4	Missions de la structure animatrice	9
2	Gestion de l'état de conservation des espèces	10
2.1	Signature de contrats Natura 2000	10
2.1.a	Présentation des contrats Natura 2000 signés en Décembre 2012	10
2.2	Animation de la charte Natura 2000	11
3	Évaluation des incidences des projets	11
4	Suivis scientifiques et techniques	11
4.1	Les études envisagées pour 2013	11
4.2	Pistes d'études à venir	11
5	Information, communication, sensibilisation	12
5.1	Le site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne	12
5.2	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	12
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	12
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	13
7.1	Organisation de la gouvernance du site	13
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	13
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	13
7.2	Gestion administrative et financière	13
8	Synthèse	14

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009, et l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France en a été désignée structure animatrice en Décembre 2011.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Le Copil est présidé par Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, vice-président du conseiller régional. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France, qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice.

Le chargé de mission affecte 20% de son temps (1/5 ETP) à l'animation du DocOb du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur les deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR 1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités de l'année 2013 pour ce site. N'y ayant pas eu de chargé de mission Natura 2000 entre Mai et Décembre 2013, l'animation fût nécessairement limitée mais tout de même active, un travail d'intérim ayant été assuré durant cette période.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le Tableau 1 reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p>Le Grand Capricorne</p>	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de faire du Bois de Vaires un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. Il est important d'agir en premier lieu pour la restauration de son habitat.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite (l'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce est) le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voir l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p>Le Triton crêté</p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 de Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leur sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; la coupure des axes migratoires ; la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; la suppression des haies ; la destruction des sites de reproduction ; le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables

	<p>pour se reproduire (mares, zones humides...);</p> <p>la préservation des biotopes terrestres ;</p> <p>la constitution de micros-habitats terrestres ;</p> <p>la reconstruction et le confortement des corridors ;</p> <p>la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ;</p> <p>la limitation des pressions d'origine anthropique ;</p> <p>la limitation des risques de pollution ;</p> <p>la reconsidération des modes d'exploitation des sols ;</p> <p>la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.</p>
<p>LES HABITATS</p>	
<p>La mégaphorbiaie eutrophe</p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Les mégaphorbiaies eutrophes occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées). Elles possèdent un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorables au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation* de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été demandée.</p> <p>On notera aussi le risque d'invasion par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...).</p> <p>L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifie la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie réalisé - l'entretien de la mégaphorbiaie en cours.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	<p align="center">Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'existant ▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers ▪ Interdire le ramassage de bois mort ▪ Favoriser la régénération naturelle ▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives ▪ Maintenir une diversité des strates ▪ Maintenir des classes d'âge différentes ▪ Maintenir une diversité des essences ▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire ▪ Abandon des plantations de conifères
A2	<p align="center">Créer des îlots de vieillissement et de sénescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers ▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle ▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage ▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p style="text-align: center;">Entretien des dépressions et des mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	<p style="text-align: center;">Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	<p style="text-align: center;">Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	<p style="text-align: center;">Créer de nouvelles mares et dépressions humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*) ▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans ▪ Coupes manuelles des espèces invasives ▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

Grand capricorne

- Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie **irrégulière mélangée**, présentant **différentes classes d'âge**
- Créer des îlots de vieillissement et de sénescence



Crédit: Pierre Zagatti

Triton crêté

- **Entretien** les dépression et les mares
- Maintenir les **caractéristiques humides** du Bois du Marais
- **Créer** de nouvelles mares et dépressions



Mégaphorbiaie

- Restauration par **abattage des peupliers**
- Entretien et conservation de la mégaphorbiaie



1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de la Marne s'articulent autour des missions suivantes :

- Gestion des espèces,
- Suivi des évaluations des incidences,
- Suivi scientifique,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler les réalisations de 2013.

2 Gestion de l'état de conservation des espèces

Le bon état de conservation des espèces et habitats de la ZSC peut être géré grâce aux outils que permet de mettre en œuvre Natura 2000 ; Il s'agit dans le cadre de l'animation de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, ainsi que de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN).

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales (MAEt), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre évidemment pas dans les objectifs ici du fait du contexte urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone. Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place.

2.1 Signature de contrats Natura 2000

2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 signés en Décembre 2012

Restauration d'un réseau de mares intra-forestières



Des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392m²) ont été prévus par l'AEV dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, dans l'objectif de rendre les conditions du milieu plus favorables à la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges à faible pente). En effet ces mares ayant accueilli autrefois une population de triton crêté se sont refermées et envasées en une dizaine d'années faute d'entretien. Ainsi, des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges vont être mis en œuvre.

Figure 2 : Mare intra-forestière devant être restaurée

Les rémanents seront répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et comme habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés. Le contrat Natura 2000 fût signé en Décembre 2012, et les travaux seront réalisés en Août – Septembre 2013.

Voir carte en **Annexe 1** pour localisation de l'ensemble des mares qui vont être créées ou restaurées.

Restauration et entretien de la mégaphorbiaie / Entretien et restauration de mares dans la mégaphorbiaie.



Toujours au sein du domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay mais cette fois sur la commune de Pomponne, l'AEV va lancer dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000 des travaux d'entretien de la mégaphorbiaie s'étendant sur la partie Sud (sur une surface totale de 2,4 ha), ceci en cohérence avec les objectifs de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire. La jeune peupleraie qui avait fini par envahir le secteur ayant été coupée, il s'agit d'entretenir désormais les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster lancéolé présent sur le site (espèce invasive en Ile-de-France).

Figure 3 : Mégaphorbiaie avant travaux d'entretien © M. Banchi

Les travaux retenus dans le cadre du contrat Natura 2000 consistent à poursuivre les travaux de broyage au niveau de la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie. Ainsi, un broyage sera réalisé en Automne 2013, et un deuxième est prévu à la fin de l'Eté 2014.

Des zones de mouillères et de petites dépressions existaient dans cet habitat, et il a été décidé de pérenniser ce réseau déjà existant par creusements et curages localisés (4 mares dont 2 connectées, sur

une superficie totale inférieure à 1000 m²), toujours en accord avec les préconisations du SNPN, l'un des objectifs étant ici de favoriser la reproduction des amphibiens et en particulier du triton crêté. Ces travaux seront également réalisés à la fin de l'année 2013.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés dans la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature (convention)	Actions prévues	Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
22712Do770 00006	AEV	15 680, 00 €	12/12/2012	F 22702 : Restauration d'un réseau de mares intra-forestières	triton crêté	392 m ²	B1	août à novembre 2013
32312Do770 00001	AEV	13 806, 62 €	17/12/2012	A 323 09 P : Création ou rétablissement de mares	triton crêté	< 1000 m ²	B1 / B4	1 ^{re} phase réalisée fin 2013, 2 ^e fin Eté 2014
				A 323 05 R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage	mégaphorbiaie eutrophe	2,4 ha	C2	

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 d'un site permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces et de l'habitat désignés. Le signataire en signant cette charte s'engage à respecter les points prévus par grand types de milieux (forêt, ouverts humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

L'animation Natura 2000 en phase de démarrage sur ce volet au sein du site Natura 2000 du Bois de Vaires consiste aujourd'hui à démarcher et sensibiliser les signataires potentiels, notamment les communes concernées, puis à les accompagner dans les démarches administratives dans le cas d'un désir d'engagement.

3 Évaluation des incidences des projets

Le chargé de mission Natura 2000 est souvent sollicité dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN), soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis.

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Les études envisagées pour 2013

Recherche du Grand Capricorne dans le secteur du Bois de Vaires (OPIE, 2013)

L'AEV prévoit de commander une étude visant à effectuer un état des lieux des populations du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), ainsi que des habitats potentiels de l'espèce (répartition des vieux chênes en particulier) au sein du boisement. Le suivi du bon déroulement de cette étude sera assuré par l'animateur Natura 2000.

4.2 Pistes d'études à venir

Suivi des populations de triton crêté.

Suite aux travaux de restauration et de création de mares devant être réalisés par l'AEV fin 2013, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du triton crêté au sein du site Natura 2000, il s'agira ensuite d'en mesurer l'efficacité par la mise en place d'un suivi de l'espèce au sein du site Natura 2000. Il serait intéressant de réaliser au préalable un état des lieux.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Le site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne

Le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires>), actif mais en cours de mise à jour, présente le dispositif Natura 2000 dans l'ensemble du département, et quelques pages concernant le Bois de Vaires ont commencé à être intégrées ; Les animateurs ont d'ores et déjà commencé à renseigner ces pages et un nombre de plus en plus important d'informations seront mises à disposition progressivement sur la vie du site Natura 2000 (description des espèces et de l'habitat, document d'objectifs, contrats natura 2000 en cours, informations sur les évaluations des incidences...).

5.2 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

De nombreuses propriétés régionales se trouvent sur un périmètre Natura 2000. Sur l'ensemble des sites d'Ile-de-France, environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animateur Natura 2000 suit donc la vie de chaque site et joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le gestionnaire AEV. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées dans le tableau 5 suivant :

Tableau 4 : Liste des ZPS et ZSC d'Ile-de-France

Seine-et-Marne : Bois de Vaires-sur-Marne, Bassée et plaines adjacentes, La Bassée, Basse vallée du Loing, L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie, Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin, Massif de Fontainebleau, Rivière du Dragon, Rivières du Loing et du Lunain, Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, Rivière du Vannetin, Carrière du Mocpoix, Carrière de Darvault, Carrière Saint-Nicolas, Boucles de la Marne, Massif de Villefermoy
Yvelines : Etang de Saint-Quentin, Carrière de Guerville, Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny, Massif de Rambouillet et zones humides proches, Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
Essonne : Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, Pelouses calcaires du Gâtinais, Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Buttes gréseuses de l'Essonne, Champignonnières d'Etampes, Haute Vallée de l'Essonne.
Val d'oise : Coteaux et boucles de la Seine, Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents, Sites Chiroptères du Vexin français,
Seine-Saint-Denis : Sites de Seine-Saint-Denis, Forêts picardes,

La participation du chargé de mission Natura 2000 à la vie de ces différents sites est variable en fonction de l'importance de propriétés régionales concernées et l'avancement des différents DocOb, du simple suivi des comités de pilotages à l'aide à l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 ou construction de contrat Natura 2000. De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et l'application des règlements associés.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, quand il en est averti, il se rend aux différentes réunions, comités et Copil.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

Les réunions du comité de pilotage sont organisées en concertation avec le Président du Copil, Monsieur Jean-Paul PLANCHOU. **Une réunion a eu lieu en Mars 2012, ce fût l'occasion de présenter le site, les enjeux de conservation ainsi que les actions prévues sur les années 2012-2013. Le compte-rendu est présenté en Annexe 2.**

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Journée technique Natura 2000 – DRIEE Ile de France

En juin 2012, la DRIEE Ile de France a organisé une journée d'échanges techniques entre tous les animateurs Natura 2000 de la Région et les services de l'Etat en forêt régionale de Bondy (ZPS). L'animateur a participé à ces échanges en présentant le travail effectué sur les MAEt. Il a également animé une sortie dans la forêt sur les habitats favorables aux pics. Lors de la sortie, deux pics noirs ont été observés près de la salle de réunion.

Réunion DRIA AF/DRIEE

Le 6 décembre 2012, la DRIEE a organisé une réunion de programmation des crédits FEADER 2013 pour l'animation des sites Natura 2000 d'Ile de France. L'animateur a participé à cette réunion et proposé son programme de contractualisation pour 2013. Cette réunion a également permis d'informer les services de l'Etat et les animateurs sur la possibilité d'utiliser les fonds des collectivités publiques pour « appeler » les fonds FEADER.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports au conseil permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation. Auprès de l'Etat (DRIEE), une convention cadre a été élaborée en commun et signée, puis chaque année, une convention financière (demande d'aide) est rédigée et signée. Auprès de la Région Ile-de-France, une demande d'aide a été faite pour la période 2010 – 2013, avec une évaluation à mi parcours en 2011 et reconduction.

Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les Contrats Natura 2000 que l'AEV a signé que pour les conventions financières annuelles, c'est le chargé de mission Natura 2000 qui s'est chargé de préparer et envoyer les demandes de paiement, d'acompte et de solde aux différents financeurs (Etat et Conseil régional d'Île-de-France).

8 Synthèse

Après une première année d'animation, les travaux de concertation et de réflexion sur les actions à mettre en œuvre sur le territoire furent fructueux, avec de nombreux projets d'ores et déjà en cours, et d'autres sur le point d'être mis en œuvre :

- ➔ Deux contrats Natura 2000 pour la ZSC déjà signés en fin d'année, avec des aménagements particulièrement favorables à l'accueil des deux espèces visées dans le cadre des objectifs du Docob, ainsi qu'à la conservation de l'habitat Mégaphorbiaie (entretien de l'habitat, et renforcement d'un important réseau de mares particulièrement favorable à l'accueil des tritons crêtés).
- ➔ La prévision d'études scientifiques de suivi des espèces et de l'habitat pour répondre aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire, avec notamment une étude sur le triton crêté envisagée pour 2013.
- ➔ Le démarrage de l'administration du site Internet, avec déjà des premiers éléments de présentation du site et quelques documents mis à disposition en téléchargement (document d'objectifs, compte-rendu de comités de pilotage...).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte de localisation des actions prévues en 2013 dans le Bois du Marais dans le cadre de contrats Natura 2000.

ANNEXE 1 : Carte de localisation des actions contractualisées dans le Bois du Marais



**ANNEXE 2 : Compte rendu du 2^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR
1100819 du Bois de Vaires-sur-Marne**

- 12 mars 2012, Mairie de Vaires-sur-Marne -

Compte rendu du 2^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 du Bois de Vaires-sur-Marne

- 12 mars 2012, Mairie de Vaires-sur-Marne -

Etaient présents,

CHAUVEROCHE Thierry, Direction des services techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
GUILLAUME Jean-Louis, Adjoint à l'environnement, Mairie de Vaires-sur-Marne
LAHORE Marcel, Président, Association de défense de l'environnement de Vaires
LORAIN Jacques, Chargé de mission territorial, AEV
MARTIN Pierre, Responsable technique de secteur, AEV
MARTIN Elie, Secrétaire adjoint, Association de défense de l'environnement de Vaires
PAINDAVOINE Aurélie, Responsable des Espaces naturels, Communauté de commune de Marne et Gondoire
PASUTTO Vincent, Directeur adjoint des services techniques, Communauté de commune de Marne et Chanterreine
PATRIMONIO Olivier, Chargé de mission Natura 2001, DRIEE
PEUGNET Philippe, Adjoint à la communication, Mairie de Pomponne
RODDE Roland, Chargé de mission Natura 2000, DDT 77
RODRIGUEZ Antoine, Vice Président, Communauté de commune de Marne et Chanterreine
WERY Laurent, Responsable du service environnement, Mairie de Vaires-sur-Marne

Etaient excusés,

DORDONNAT Chloé, Chargée de mission Natura 2000, Conseil général de Seine et Marne
Monsieur le Président, Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
MUSSIER Frédéric, Office national pour la chasse et la faune sauvage
SCHLEIFFER Jean, Agent patrimonial du Bois, Mairie de Vaires-sur-Marne

Ordre du jour :

- Rappels sur le programme Natura 2000 ;
- Le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne ;
 - Historique et présentation,
 - Les espèces et habitat de désignation,
 - Le déroulement de la démarche Natura 2000,
 - Les préconisations du DOCOB,
- Les actions envisagées 2012 -2013.

Monsieur Jean-Paul Planchou, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et les remercie pour leur venue. Il rappelle ensuite qu'une longue période s'est écoulée depuis la dernière réunion du COPIL et explique qu'un certain nombre de travaux ont tout de même été réalisés depuis.

Après un tour de table Marco Banchi, animateur du site Natura 2000, commence la présentation en déroulant l'ordre du jour. Le document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.aev-iledefrance.fr/natura2000/>

Monsieur Olivier PATRIMONIO de la DRIEE présente le programme Natura 2000 en France et en Ile de France.

Au cours de la présentation il est précisé que les listes d'activités, plans et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) sont disponibles sur le site de la DDT 77 à l'adresse suivante:

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r649.html>

Échanges :

Création des périmètres Natura 2000 :

Monsieur LAHORE de l'Association de défense de l'environnement de Vaires (ADEVE) demande comment ont été désignés les sites Natura 2000 en France. La DRIEE répond qu'à l'origine, les périmètres ont été proposés par des comités scientifiques.

Propositions de gestion de la mégaphorbiaie :

Stéphane MALLARD du Conseil général de Seine et Marne indique, au sujet des interventions dans la mégaphorbiaie, que la meilleure période pour intervenir est septembre.

Evaluation des incidences Natura 2000 (EIN) :

- Monsieur MARTIN de l'Agence des espaces verts (AEV) fait remarquer que les aménagements forestiers sont soumis à l'EIN, depuis le décret établissant la liste nationale.
- Monsieur PEUGNET, adjoint au Maire de Pomponne à la communication, indique que le PLU de la commune est en révision. Il demande si le surcoût de l'EIN est estimable et si des subventions existent pour la faire réaliser. Monsieur PATRIMONIO de la DRIEE répond qu'effectivement l'évaluation des incidences Natura 2000 des PLU représente un surcoût et qu'il est difficile de l'estimer mais qui, pour le cas du PLU de Pomponne et du site du Bois de Vaires, devrait rester inférieur à 10 000 euros. Il ajoute, qu'il est important d'intégrer ce surcoût pour adapter la demande de subvention en conséquence.
- L'ADEVE demande si les permis de construire sont soumis à l'EIN.
- Monsieur RODDE de la DDT répond que les permis de construire font partie des plans et projets soumis à l'EIN au niveau départemental (liste locale n°1). Cependant, le Bois de Vaires n'est pas retenu dans cette liste car l'EBC (Espace boisé classé) règlemente déjà la construction sur ce site et renvoie à l'EIN au travers de la liste locale n°1 (item 4).

Effectifs du Grand capricorne dans le Bois de Vaires :

- L'ADEVE précise n'avoir pas d'éléments nouveaux concernant les effectifs de l'insecte dans la ZSC.
- M. MALLARD s'interroge sur la pérennité de l'espèce sur un petit site comme le Bois de Vaires. Il demande si le périmètre Natura 2000 ne pourrait pas être étendu au nord et inclure le bois de Brou qui aurait de grosses potentialités d'habitat pour le Grand capricorne.
- La Communauté de commune de Marne et Chanterreine précise que les propriétaires du Bois de Brou sont opposés à une telle démarche et qu'historiquement le périmètre de la ZSC (pSIC) incluait ce bois privé.
- Monsieur PATRIMONIO, rappelle les consignes du Ministère qui donnent la priorité, sauf exception, à la gestion et non à la désignation de nouveaux sites ou l'élargissement des périmètres Natura 2000. Suite à ces discussions, l'animateur propose de sensibiliser les

propriétaires privés aux enjeux de conservation de l'espèce. Si des inventaires supplémentaires sont réalisés, il sera également demandé aux propriétaires l'autorisation de prospecter chez eux.

Traitement des chenilles processionnaires :

- L'ADEVE demande si les traitements réalisés sur les chenilles processionnaires du chêne ont fait l'objet d'une évaluation des incidences.
- M. PASSUTO de la Communauté de communes de Marne et Chanterreine affirme que ces traitements ont été autorisés par arrêté préfectorale et ont fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La détention du foncier de la ZSC :

Mlle PAINDAVOINE de la Communauté de communes de Marne et Gondoire, demande quel est le pourcentage de propriété privée dans le périmètre Natura 2000. L'animateur répond que toute la ZPS est en propriété des collectivités publiques ; la Mairie de Vaires-sur-Marne pour le Bois de Vaires (partie à l'ouest du chemin du gué) et l'AEV pour le Bois du gué de l'Aulnay et la partie au nord de la N34.

Aides FEADER :

Monsieur PEUGNET demande si les aides FEADER sont conditionnées par la signature de la Charte Natura 2000. Monsieur PATRIMONIO répond qu'à priori non. Monsieur RODDE ajoute que les seules aides éligibles sur fonds FEADER destinées à la mise en œuvre des actions du DOCOB et qu'elles ne sont pas éco conditionnées.

Mise en sécurité des arbres dans le bois de Vaires :

Monsieur GUILLAUME précise que les services de la Mairie de Vaires-sur-Marne assurent la sécurité dans les allées mais qu'ailleurs, la volonté est de mettre en place des îlots de vieillissement et de sénescence.

Recrutement d'arbres attractifs pour le Grand capricorne en succession de ceux déjà morts sur pied ou sénescents :

La fin de la présentation propose un calendrier prévisionnel des actions à mener pour atteindre les objectifs de conservation. L'animateur explique l'importance d'avoir une hétérogénéité des classes d'âges dans les peuplements de chêne pour que les vieux sujets aujourd'hui potentiellement attractifs pour le Grand capricorne soient remplacés. D'après les propositions du DOCOB et les observations de l'animateur il existe aujourd'hui un vide de classes d'âges entre les jeunes stades (fourrés, gaulis) et les stades sénescents intéressants pour l'espèce. La piste de la soumission au régime forestier du Bois est avancée par l'animateur comme outil pour une gestion sylvicole adaptée au Grand capricorne.

- Monsieur GUILLAUME, adjoint au Maire de Vaires-sur-Marne pour l'environnement, indique que les récentes proliférations de chenilles processionnaires du chêne permettent peut-être de recruter des arbres sénescents.
- Monsieur LORAIN de l'AEV est frappé par la dynamique des recrues d'érable qui se développent dans le sous-bois au détriment du chêne.
- Monsieur MALLARD indique que sur les Espaces naturels sensibles (ENS) soumis au régime forestier et gérés par le Conseil général de Seine et Marne, il a constaté un ordre de mobilisation des bois donné à l'Office national des forêts (ONF). Il conseille une certaine prudence vis-à-vis des aménagements forestiers de l'ONF et des objectifs de conservations.
- Monsieur LORAIN s'interroge de son côté sur le plan de charge de l'ONF.

L'animateur rassure le comité en expliquant que des consignes claires peuvent être données à l'ONF pour que l'aménagement soit rédigé en fonction d'objectifs de conservation du Grand capricorne et d'accueil du public.

L'animateur conclut sur le besoin en études ou nouvelles données pour quantifier les populations de Grand capricorne et de Triton crêté ainsi que pour connaître le potentiel de renouvellement des arbres sénescents (inventaire forestier).

Il invite les participants à prendre désormais son attaché pour les questions concernant Natura 2000 sur le site du Bois de Vaires-sur-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PLANCHOU, clôture le comité de pilotage et remercie les participants pour leur attention et la qualité des échanges.